

VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES FONT

Séance du mardi 20 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le vingt janvier deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations:

CEVRERO Maurice donne procuration à GOTTA Marie-Aurore, DELGADO Alexandra donne procuration à BOTA Yasmine, BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre

Absentes:

ROUX Jean-Paul

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

NOMBRE DE MEMBRES Afférents En Ont pris Au Conseil part au vote exercice 33 33 32 Date de la convocation 13 janvier 2009 Date d'affichage 13 janvier 2009 Objet de la délibération Retrait du SIVAAD de la commune de Carqueiranne. Vote pour à l'unanimité POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 12 novembre 2008, l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers a accepté à l'unanimité le retrait de la commune de Carqueiranne, en application de l'article 14 de ses statuts.

Cet article 14 dispose que «en cas de retrait d'une commune du syndicat, celle-ci soit astreinte pendant une durée de deux ans au paiement d'une cotisation calculée sur le montant d'une moyenne des commandes des trois années précédant la demande de retrait. Le taux de cette cotisation sera le taux prévisionnel voté en assemblée générale l'année de la demande de retrait »

Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), nous demande de délibérer, dans un délai maximum de trois mois sur notre approbation de retrait de cette commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur, Après avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,

DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS

D'accepter la demande de retrait du SIVAAD de la commune de Carqueiranne dans les conditions définies à l'article 14 de ses statuts.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

26